



## JUSTICE POUR LES PRISONNIERS SAHRAOUI DE GDEIM IZIK !

Naama ASFARI est en grève de la faim illimitée depuis le 27 février 2018 ; depuis le 8 mars 8 autres prisonniers de Gdeim Izik l'ont rejoint pour demander d'être transférés sur le territoire du Sahara Occidental.

Les Sahraouis sont en résistance depuis 43 ans, les prisonniers réclament l'application du droit international, le pouvoir marocain doit respecter les conventions de Genève et transférer les prisonniers politiques sur le territoire du peuple Sahraoui.

Nous appelons les membres du conseil de l'Europe à être fidèles aux fondements de sa création sur le respect des droits de l'homme et à refuser au gouvernement marocain de siéger comme membre associé en prenant acte du manquement du pouvoir marocain à ces principes

Sous occupation marocaine, le Sahara Occidental est le théâtre de répressions violentes de manifestations sahraouies pour les libertés. L'ONU vient pour la première fois de condamner le Maroc pour les tortures infligées à un militant sahraoui.

### **Torture et simulacre de justice pour les militants de Gdeim Izik**

Le 16 février 2013, le défenseur des droits de l'homme sahraoui Naâma Asfari et 23 autres militants étaient condamnés par un tribunal militaire à de lourdes peines en raison de leur participation au camp sahraoui de Gdeim Izik en 2010. Les condamnations avaient toutes été prononcées sur la base d'aveux obtenus sous la torture. A l'issue d'un procès inique – marqué notamment par le refus d'entendre les témoins cités par la défense. Naâma a été arrêté la veille des faits pour lesquels il est inculpé.

Les associations de droits de l'homme n'ont eu de cesse de dénoncer les nombreuses irrégularités constatées par plusieurs observateurs internationaux lors de ce procès pour Naâma Asfari et ses compatriotes auprès du comité contre la torture de l'ONU.

## **La lutte pour le respect du droit international humanitaire**

Le Sahara occidental est considérée par les Nations Unies comme un territoire non autonome, occupé par le Maroc depuis 1975. Cette occupation est illégale, le Maroc n'étant pas reconnu par les Nations Unies comme la puissance administrante. Le droit international humanitaire s'applique à ce territoire et fixe des règles impératives pour la puissance occupante, parmi lesquelles l'interdiction de la torture, de la détention arbitraire, l'obligation de respecter les droits de la défense et de définir et juger les Sahraouis dans le territoire occupé. En violation de ces normes, les accusés de Gdeim IZIK sont détenus et jugés sur le territoire marocain et aucune enquête n'a été diligentée concernant les violations graves du droit international humanitaire qu'ils ont subies depuis leurs arrestations.

**Le SOL : Association Lorraine pour un Sahara Occidental Libre à Nancy**

**Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique à Paris**

**Plateforme Sahara Occidental à Paris**

**Avec le soutien du comité de Strasbourg du MRAP**

**Rassemblement le 15 mars 2018 à 11h30 devant le Conseil de l'Europe**

**7 Allée Kastner à Strasbourg**